



Communiqué de presse

Réseaux de soins : Kalivia renforce son réseau d'audioprothésistes

Paris – avril 2013. Malakoff Médéric et l'Union Harmonie Mutuelles ont créé, il y a moins d'un an, le réseau Kalivia audio, pour faciliter l'accès aux soins de leurs assurés. A l'issue d'un nouvel appel d'offres lancé en février 2013, le réseau Kalivia audio s'agrandit et compte désormais plus de 1 350 audioprothésistes partenaires (contre 1 000 auparavant). Kalivia renforce ainsi sa position de réseau majeur en appareillage audio, au service des 7 millions de bénéficiaires et assurés de Malakoff Médéric et de l'Union Harmonie Mutuelles.

Un réseau qui facilite l'accès aux soins des particuliers

Le réseau Kalivia audio a été mis en place pour permettre aux assurés d'avoir accès à des équipements de qualité, à des tarifs inférieurs aux prix moyens du marché. La réduction de tarif est en moyenne de 500 € pour un double appareillage dont le prix moyen est de l'ordre de 3 000 €.

L'offre Prim'audio permet à l'assuré d'accéder à un équipement de qualité permettant d'améliorer l'écoute dans les situations les plus courantes pour moins de 700 €. Avec cette offre, son reste à charge peut être réduit à 0.

Les audioprothésistes membres du réseau pratiquent le tiers payant, les assurés n'ont donc pas à avancer de frais pour leurs équipements.

A noter : le réseau est ouvert aux parents des assurés de Malakoff Médéric et Harmonie Mutuelles, ainsi qu'aux retraités allocataires de Malakoff Médéric.

Un réseau qui garantit la qualité et la liberté de choix

Les professionnels de santé se sont engagés à satisfaire des exigences qualité. Ces engagements portent notamment sur la qualification des professionnels (nombre d'audioprothésistes diplômés par point de vente), la traçabilité des produits (marquage CE, provenance, certificat d'authenticité...), l'équipement du centre.

Le réseau repose sur un dialogue avec les professionnels : une commission technique réunit leurs représentants afin d'étudier les évolutions des attentes des consommateurs, des pratiques professionnelles ou encore les dernières avancées technologiques.

En audioprothèse, les chiffres témoignent que les prothèses vendues dans le réseau sont de qualité élevée. A titre d'exemple, près de 60% des ventes concernent des aides auditives de haut et très haut de gamme (4 et 5). Enfin, plus de 1 000 appareils ont été référencés pour couvrir la totalité des besoins de corrections auditives.

L'assuré reste bien entendu libre du choix de son professionnel de santé. Avec 1 350 audioprothésistes membres du réseau Kalivia, l'assuré dispose d'un large choix à proximité de chez lui.

Un réseau d'audioprothésistes de plus en plus étendu

Kalivia étant un réseau ouvert, sans numerus clausus, tout professionnel qui le souhaite peut intégrer le réseau à condition de satisfaire aux critères de qualité et de tarifs qui ont été définis avec des professionnels du secteur. Le succès du dernier appel à candidature témoigne de l'intérêt que lui portent les audioprothésistes.

La légitimité des réseaux

A l'heure où les réseaux sont souvent en débat, le succès de Kalivia démontre leur utilité et leur légitimité. Il faut se rappeler que 15 % des Français renoncent ou reportent chaque année des soins pour des raisons financières. L'enjeu est de trouver des solutions pour faciliter l'accès aux soins pour tous.

Dans la même perspective, rappelons que Malakoff Médéric et l'Union Harmonie Mutuelles avaient lancé Kalivia Optique en 2010, un réseau d'opticiens pour rendre les lunettes et les lentilles plus accessibles à leurs assurés.

La surdité en 4 chiffres clés

5 millions. C'est le nombre de personnes en France qui entendent mal¹.

730 000. C'est le nombre de personnes qui entendent mal et qui sont équipées d'une aide auditive.

1 500 euros. C'est le prix moyen d'une aide auditive pour une oreille. Ce tarif élevé explique en grande partie le faible taux d'équipement (14 %).

Moins de 10 %. C'est le niveau moyen de prise en charge d'une aide auditive par la sécurité sociale. Les complémentaires financent en moyenne 25 % de ces frais et les ménages les deux tiers restant².

Relations Presse de Malakoff Médéric

Stéphane Dupont – Tél. 01 56 03 32 95 – <u>sdupont@malakoffmederic.com</u> Constance Baudry – Tél. 01 56 03 20 36 – <u>cbaudry@malakoffmederic.com</u>

Relations Presse de l'Union Harmonie Mutuelles - Agence Wellcom

Marlène Droulin / Marion Obadia / Cécile Soubelet mdr@wellcom.fr / mo@wellcom.fr / cso@wellcom.fr - Tél. : 01 46 34 60 60

Malakoff Médéric est un acteur majeur de la protection sociale complémentaire qui exerce deux métiers :

- la gestion de la retraite complémentaire, avec 9,6 milliards d'euros de cotisations encaissées au 31 décembre 2011 une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco.
- l'assurance de personnes (santé, prévoyance, épargne-retraite) avec 3,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 3,4 milliards d'euros de fonds propres et une marge de solvabilité égale à 3,6 fois l'exigence réglementaire.

¹ Source: Etude DREES 2007: Le handicap auditif en France

² Source : étude Xerfi *La distribution des aides auditives en France à l'horizon 2011*, avril 2010

Le groupe étant paritaire, mutualiste et à but non lucratif, sa gouvernance garantit la prise en compte et la défense des intérêts des entreprises et des salariés. Par son action sociale, Malakoff Médéric consacre 80 millions d'euros à l'accompagnement de plus de 130 000 personnes en situation de difficulté sociale.

L'Union Harmonie Mutuelles regroupe les mutuelles Harmonie Mutuelle, Mare Gaillard, Mutuelle Nationale Aviation Marine (MNAM), SMAR et Cesare Pozzo. Cette union représente :

- Près de 4,8 millions de personnes protégées
- 123 630 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc)
- 583 400 personnes assurées au titre du régime social des indépendants (RSI)
- 35 200 entreprises adhérentes
- Près de 4 620 collaborateurs
- Plus de 360 agences
- 2,25 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Dans le cadre de cette union, Prévadiès, Harmonie Mutualité, Mutuelle Existence, Santévie et SPHERIA Val de France ont fusionné fin 2012 pour donner naissance à la 1ère mutuelle santé de France : Harmonie Mutuelle. Objectifs :

- Faciliter l'accès à une couverture globale de santé
- Faciliter l'accès à l'offre de soins et de services
- Promouvoir un fonctionnement démocratique
- Développer son implantation, en maintenant une proximité locale avec ses adhérents
- Défendre les valeurs mutualistes

La MNAM Harmonie Mutuelles et la SMAR Harmonie Mutuelles ont le projet de fusionner à fin 2013 pour créer Harmonie Fonction Publique. La Mutuelle Mare Gaillard et Cesare Pozzo, mutuelles actuellement membres de l'Union Harmonie Mutuelles, conservent toute leur place au sein de l'Union.